



La Lettre de MINERVE

Lettre n° 7 - Mai 2010

La lettre trimestrielle de Minerve est éditée par
l'Association de l'Enseignement Militaire Supérieur,
Scientifique et Académique

Nouvelles de l'EMSST

Par le Colonel TOURAILLES,
commandant l'EMSST

Cette lettre n° 7 me permet de dresser le bilan complet de la campagne de recrutement des DT pour le cycle 2009-2010. Mais c'est également l'occasion d'annoncer le passage d'un cap historique pour l'EMSST qui sera célébré le 08 septembre prochain. Le concours du DT, comme annoncé dans la Lettre n°6, a permis d'honorer les besoins de l'armée de terre. Je note l'amélioration continue du niveau qualitatif des lauréats. Cette donnée va de pair avec une sélectivité accrue. Dans ce cadre l'aide apportée par l'EMSST pour la préparation au concours, notamment au travers du nouveau dispositif d'enseignement à distance, s'avère déterminante. Quelle que soit la filière, le taux de réussite au concours est directement corrélé à l'assiduité des candidats. L'adage selon lequel «le travail paye» s'applique pleinement. Mais le concours 2010 marquera un grand moment pour l'EMSST car il verra l'entrée en formation du 10.000^{ème} officier stagiaire depuis la création de l'école en 1947. Cet événement sera célébré officiellement lors de la journée de rentrée du CESAT le 08 septembre prochain. Lors de cette journée, j'ai un réel plaisir à l'annoncer, le commandant Xavier BOUTE se verra remettre les insignes de chevalier de l'ordre des palmes académiques. J'y vois, au-delà des mérites éminents du récipiendaire, la concrétisation du lien armées-nation au travers de la reconnaissance des relations de confiance existant entre le monde universitaire et l'EMSST. L'ensemble de la manifestation, qui sera présidée par les plus hautes autorités militaires, permettra de marquer toute l'importance que l'armée de Terre et plus largement la Défense, accorde à la formation scientifique et technique de ses officiers et toute la plus value que revêt celle-ci dans la finalité opérationnelle de nos armées.

L'apport des Grandes Écoles scientifiques à la formation des officiers

Par M. Alain BRAVO,
Directeur général de l'École Supérieure d'Électricité

L'histoire de Supélec démontre que dès son origine sa relation avec le Ministère de la Défense a été forte, au bénéfice de la science et de l'innovation : en janvier 1912 une section de radiotélégraphie y est ouverte avec comme responsable le commandant Gustave Ferrié, qui enseigne à l'école depuis 1903, et parmi les 20 premiers élèves de la section de radiotélégraphie 9 sont délégués par le ministère de la Guerre, 4 par le ministère de la Marine et 2 par le ministère des Colonies. L'appellation de «délégué ministériel» est toujours usitée en 2010. Dans le cadre de l'interarmement de la Défense, l'enseignement militaire supérieur s'est profondément réorganisé à partir de 2007, et la direction de l'EMSST a eu à cœur d'informer régulièrement ses partenaires de l'impact baissier qu'aurait cette évolution. Entre 2005 et 2009, Supélec a ainsi accueilli 12 délégués ministériels pour le diplôme d'Ingénieur et 44 pour un diplôme de Mastère Spécialisé.

Pendant la même période, les Universités et les Grandes Écoles se sont engagées dans un vaste mouvement de rapprochement entre elles et avec les acteurs économiques. C'est ainsi que sont apparus les Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), les Pôles de compétitivité, les Réseaux thématiques de recherche avancée et les Instituts CARNOT. L'opération Campus prolongée par les actions du Grand Emprunt 2010 a pour ambition d'améliorer l'efficacité et la compétitivité de ces structures dans le contexte mondial.

L'interdisciplinarité est un des grands catalyseurs des coopérations et des mutualisations en cours. En formation au diplôme d'Ingénieur, au delà des apports toujours essentiels des sciences de l'information et de l'énergie enseignées à l'École, l'EMSST et Supélec sont appelés à se retrouver désormais autour des sciences des systèmes (analyse, modélisation, simulation, risques, incertitudes) au cœur des problématiques convergentes des systèmes de systèmes hétérogènes.

C'est aussi avec juste raison que les Mastères Spécialisés en soutien logistique intégré des grands systèmes complexes (LGS) et en management de projets et ingénierie des systèmes (MIS) sont plébiscités, comme l'a montré la chaleureuse réception du 19 novembre dernier organisée à l'École Militaire pour les 20 ans de LGS.

MINERVE, l'Association de l'Enseignement militaire supérieur, scientifique et académique (AEMSSA), a pour but de soutenir l'enseignement supérieur de l'armée de Terre et notamment le CESAT et l'EMSST. Elle porte son effort sur les officiers en scolarité en cherchant à développer la solidarité entre ses membres.

Elle a son siège à l'École militaire Bat 003, 2^{ème} étage, au dessus de l'EMSST, où elle tient permanence tous les jeudis de 9 à 12h. Elle est animée par son président le GCA (2s) Alain ADDÉ, son directeur général le GDI (2s) André VAR, le GCA (2s) Jean-Noël SORRET, Vice président, le GDI (2s) Michel RONDEAU, Vice président, le COL (H) Henri Urbain POLGE, trésorier et le secrétaire général adjoint, le CEN (H) René MIGNÉ.

Rejoignez nous en adhérant à Minerve pour une cotisation annuelle de 20€ (10€ pour les officiers subalternes) ou de 40€ si vous souhaitez recevoir également les cahiers de MARS. Il suffit de vous inscrire grâce à la fiche publiée sur notre site Internet ou en nous l'adressant par la poste.

Nouveau concours CID et nouvelles filières de l'EMS

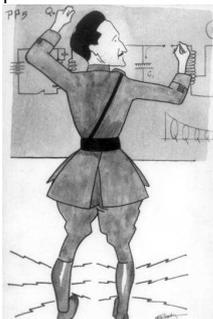
Par le commandant GASCARD

Les résultats des premiers concours du CID rénové (disparition du concours spécifique du BT) ont montré que les scientifiques réussissaient moins bien ce concours alors que les besoins en officiers scientifiques en deuxième partie de carrière restent avérés. Le recentrage sur le cœur de métier voulu par le CEMAT a conduit à une nouvelle forme de sélection dès le concours 2010 avec deux évolutions majeures:

- introduction d'une épreuve de tactique générale de 5 heures à l'écrit, s'appuyant sur le programme dispensé au cours du DEM.
- création de trois concours distincts permettant de sélectionner de façon équitable mais spécifique les scientifiques (concours SI), les non scientifiques (concours SHRI) et les commissaires (concours SA).

Parallèlement à cette réforme du concours d'accès au CID, les changements de modèle d'armée (RGPP et du Livre Blanc) nécessitent une adaptation du «pyramidage» des brevets et diplômes ainsi que des spécialités au sein des forces et des états-majors de tous niveaux.

Cette adaptation est aujourd'hui réalisée pour les diplômes techniques. La dernière maquette officielle remontait à 2004. En préalable à une révision poste à poste de cette maquette, une véritable politique DT a été élaborée afin de garantir la cohérence des travaux. Cette politique se veut applicable et attractive, adossée à des parcours professionnels viables et utilisables en cohérence avec la politique indemnitaire et les autres politiques RH, équitable pour tous les domaines de spécialité. Elle énonce ainsi des principes politiques en termes de rentabilisation, d'attractivité, de lisibilité des parcours, d'équité et de cohérence.



Le profil de l'officier DT est désormais dans les grandes lignes le suivant: c'est un officier disposant d'une compétence technico-opérationnelle de haut niveau, destiné à occuper des emplois dans un domaine de spécialité, y compris en interarmées et à l'international, ayant des compétences nécessaires au fonctionnement et à l'engagement des armées ne pouvant être acquises par VAE et qualification en vue d'occuper des postes NF5b, exceptionnellement NF5c avec un large accès à des temps de responsabilité, voire de commandement.

En résumé la maquette DT est évaluée à un peu plus de 800 DT auxquels s'ajouteront 100 postes supplémentaires après la mise en cohérence de la maquette des brevetés fin 2010.

La maquette des brevetés sera redéfinie sous des contraintes plus pregnantes que celle des diplômés. Le volume des brevetés sera limité à 1.500 dont 1.050 colonels (70% des brevetés). La répartition des postes de brevetés par NF est attendue pour fin juin 2010, la maquette définitive pour fin octobre.

La prochaine Lettre présentera cette maquette.

La Politique de Sécurité et de Défense commune (PSDC)

Par général (2s) Jacques FAVIN LÉVÊQUE,
Membre du Bureau d'EuroDéfense-France et
Vice-Président de Pan Europe-France, également membre de Minerve.

Le traité de Lisbonne est ratifié. Que va-t-il se passer maintenant en matière de défense et de sécurité ?

Tout d'abord qu'apporte le traité dans ce domaine ? Les avancées qu'il contient, pour n'être pas immenses, n'en seront pas moins réelles, si toutefois les dispositions qu'il prévoit deviennent effectives. Outre le fait que la PESD devient la PSDC, ce qui, contrairement aux apparences, n'est pas que sémantique, le traité contient :

- Une clause d'assistance mutuelle et une garantie de solidarité entre États membres en cas d'attaque terroriste
- Un outil diplomatique communautaire sous la responsabilité de la Haute-Représentante pour les Affaires Étrangères et pour la Sécurité de l'Union Européenne, également Vice-Présidente de la Commission Européenne. (Le Conseil Européen, dans sa grande sagesse, a confié ces fonctions à Catherine Ashton)
- Un élargissement des missions de Petersberg à l'assistance militaire, à la lutte contre le terrorisme et contre la prolifération des armes de destruction massive
- Une possibilité de renforcement de la coopération européenne en matière de défense et de sécurité, la Coopération Structurée Permanente.

Toutefois, ne nous y trompons pas, le Traité de Lisbonne précise bien que la PSDC n'assume pas la défense collective de l'Europe. Celle-ci reste du ressort de l'OTAN.

La PSDC a essentiellement pour objectif la gestion et la résolution des crises internationales à l'extérieur du territoire de l'Union Européenne.

La disposition qui est la plus porteuse de progrès pour la PSDC est sans aucun doute la Coopération Structurée Permanente (CSP). Se cache sous cette appellation à consonance technocratique la possibilité, pour les pays qui souhaitent et qui peuvent aller plus vite et plus loin dans l'intégration de leurs forces et de leur industrie de défense, de se regrouper dans une structure permanente de coopération à créer. Il s'agirait de constituer une sorte de zone euro de la défense, certes ouverte à tous les pays membres, mais à condition qu'ils fassent un effort significatif dans le domaine de la défense.

Et c'est bien là la difficulté à surmonter pour un avènement rapide de cette disposition. La CSP revêt clairement un caractère politique et sa mise en oeuvre sera délicate, notamment dans la définition des critères d'accès à cette structure de coopération. Ceux-ci devront être d'ordre opérationnel ainsi que dans le domaine des équipements et il faudra veiller à ce qu'ils ne soient pas trop restrictifs tout en étant suffisamment exigeants. Cela explique les réticences pour la mise en oeuvre de cet article du traité que l'on devine chez certains États membres.

Un autre point de fixation demeure dans la rationalisation de la structure politico-militaire de l'Union Européenne: c'est l'absence d'un État-major d'opération européen permanent à Bruxelles, indispensable pour effectuer la planification et la conduite tactique des opérations militaires menées sous responsabilité de l'UE. Le besoin est reconnu, les OPEX les plus récentes l'ont souligné, mais l'opposition de principe de certains, essentiellement de la Grande-Bretagne, au fallacieux prétexte de non-duplication des moyens, reste entière et fait l'objet d'un bras de fer feutré entre partenaires européens depuis de nombreuses années.

Pour conclure, revenons à l'interrogation posée initialement : que va-t-il se passer maintenant? En fait la réponse passe par celles qui seront apportées aux questions suivantes :

- Qui prendra l'initiative de la mise en oeuvre de la Coopération Structurée Permanente et quand ?
- Comment et quand obtenir la levée du veto britannique sur l'État-major opérationnel permanent ?
- Quand l'Agence Européenne de la Défense, qui est en charge de la préparation de l'avenir en matière de recherche, de programmes d'armement et d'industrie de défense, disposera-t-elle des moyens d'une véritable ambition Européenne ?
- Comment doit évoluer la relation UE-OTAN, tant en ce qui concerne la résolution des crises internationales que la défense collective des pays de l'Union Européenne?

À toutes ces questions, Catherine Ashton se propose d'apporter des réponses par une «diplomatie tranquille». Est-ce suffisant pour nous rassurer sur l'avenir de la PSDC, compte tenu de ses premières prises de position, voire de son assourdissant silence en matière de Défense et de son absence remarquée à la réunion semestrielle des Ministres de la Défense de l'UE qui s'est tenue à Majorque le 25 février dernier...?!!!

À chacun des lecteurs de la lettre de Minerve d'en juger...

Crise des finances publiques et investissement de défense

Par le lieutenant-colonel Claude-Alexandre PINGEON,
de l'EMAT

Les annonces officielles en matière de redressement budgétaire (Communiqués de presse du Premier Ministre du 6 mai 2010, et du Président de la République du 20 mai 2010), tous deux disponibles sur internet peuvent faire peser une inquiétude quant au devenir d'un autre redressement en cours, à savoir celui des capacités militaires de la France, notamment des capacités de combat aéroterrestres mentionnées en LPM. En effet, une analyse sommaire du texte de loi permet d'identifier un risque pesant sur les crédits de la mission Défense de l'ordre de 2 à 4 Md€ selon les hypothèses d'inflation que l'on envisage.

Force est de reconnaître que la situation budgétaire générale s'est dégradée sous l'effet de la crise. Nonobstant, le redressement budgétaire n'est pas une nouveauté en soi: il était déjà à l'ordre du jour des réflexions qui ont sous-tendu l'élaboration de la LPM en 2008, et le scénario "0 valeur" avait déjà été évoqué, lors des débats sur le Livre Blanc, pour être écarté.

Or l'ambition française en matière de défense transcrite dans le Livre Blanc de la défense et de la sécurité nationale repose sur une réflexion stratégique menée par l'ensemble de la nation. La pertinence de l'analyse n'a pas été contredite par les faits récents, au contraire. Le Livre Blanc garde toute son actualité stratégique, et le remettre en cause ne serait-ce que partiellement nécessiterait une revue stratégique globale.

La loi de programmation militaire 2009-2014 est la traduction financière de cette réflexion stratégique ET des impératifs de maîtrise de la dépense publique, déjà d'actualité à l'époque. À ce titre, les grands leviers d'économie (re)évoqués par le gouvernement sont déjà intégrés dans la LPM: réduction des effectifs, à un rythme qui va bien au-delà du simple non remplacement d'un agent partant à la retraite sur deux, et réduction des dépenses de fonctionnement à travers la nouvelle organisation en bases de défense, la rationalisation des commissariats et du soutien concrétisée par le renforcement ou la création d'organismes interarmées voire inter-services.

Dans ce contexte, la liberté d'action financière de la mission Défense est faible. Toute réduction majeure des crédits par rapport à la trajectoire LPM devra inévitablement se reporter tout ou partie sur l'investissement, puisque les économies en personnel et en fonctionnement sont déjà intégrées.

En toute logique, compte tenu des efforts qui ont été faits pour l'investissement industriel en 2009 et 2010 au titre du plan de relance de l'économie, il serait contradictoire de voir voter un budget qui aurait pour conséquence de diminuer l'investissement de défense, surtout dans un contexte où les fournisseurs de la Défense sont confrontés aux difficultés médiatisées dues à la mise en place du système d'information financier CHORUS.

Néanmoins, il paraît inévitable qu'un effort soit demandé à la Défense. Finalement, la vraie question est de savoir jusqu'à quel point la crise financière doit être autorisée à se reporter sur l'actif économique réel que représente un outil de défense opérationnel et souverain.

L'École militaire : retrouver le chemin de la pensée stratégique !

Par Emmanuel DUPUY, Président de l'Institut Prospective et Sécurité en Europe (IPSE)

La rapidité avec laquelle le paysage stratégique international a évolué depuis 20 ans a imposé aux grands États, aux acteurs de leur action extérieure, à leurs armées, une réflexion nouvelle. La France, riche d'une véritable tradition en matière d'analyse stratégique, n'échappe pas à cet impératif de repenser le système international, la société mondiale, la guerre. Elle s'efforce, comme ses partenaires (et avec eux), de faire face à ces évolutions et de réfléchir à son rôle, à sa place, à sa marge de manœuvre.

C'est dans cette perspective que le Livre Blanc sur la Défense et la Sécurité Nationale, rendu public le 17 juin 2008, a initié une réflexion nouvelle, appelant notamment à poursuivre dans la voie de l'analyse et de la prospective.

Créé à l'initiative du ministère de la défense, l'Institut de Recherche Stratégique de l'École Militaire (IRSEM) est ainsi né de la fusion entre le Centre d'Étude et de Recherche de l'École militaire (CEREM), le Centre de Documentation de l'École Militaire (CDEM), le département histoire du Centre des Hautes Études de l'Armement (CHEAR), le Centre d'Études en Sciences Sociales de la Défense (C2SD) et le Centre d'Études d'Histoire de la Défense (CEHD).

Ce faisant, l'IRSEM se constitue un «hub» de la recherche stratégique, en tenant compte tout autant du prisme de l'histoire, des thématiques liées à l'industrie et à la technologie de la défense, des liens entre armées et société que du rôle prégnant de l'expertise dans les études stratégiques.

Cette nouvelle structure de réflexion et de proposition a été ainsi créée pour répondre en partie aux nombreux nouveaux défis actuels à la pensée stratégique:

- De quel type de réflexion avons-nous besoin aujourd'hui?
- Quels sont les intérêts de la France dans ce nouveau monde?
- Quels acteurs sont à même de les défendre
- Quelle spécificité sommes-nous à même de développer en matière de pensée stratégique?

Pour répondre à ces questions, il est fait appel à des universitaires comme à des militaires, à des chercheurs expérimentés comme à de nouveaux talents, à des visions françaises comme à des pensées voisines, qui puisent dans la culture stratégique de nos partenaires européens.

Cette nouvelle stratégie de sécurité nationale doit ainsi associer tout ces acteurs sans les confondre. Pour ne pas avoir à subir les effets de l'incertitude, la France doit donc demain être capable d'anticiper, de réagir et de peser sur les évolutions internationales.

Ainsi été également inauguré, en octobre dernier, à l'école militaire, le Centre de Documentation de l'École Militaire (CDEM) qui a vu le jour après trois années de travaux, offrant à ses utilisateurs, chercheurs civils comme militaires, 1.800 m² d'espace dédié à la consultation et l'étude de plus de 300.000 ouvrages.

Aux côtés des centres d'enseignement supérieurs militaires que sont le collège interarmées de Défense (CID) et le centre des hautes études militaires (CHEM), l'institut de recherche stratégique (IRSEM) et le centre de documentation (CDEM) constitueront, dans un avenir proche, un véritable «pôle académique de défense», dédié à la formation et à la réflexion stratégique.

Cette mise en exergue de la vocation «pédagogique» de l'école militaire se poursuit également par le biais de la nouvelle organisation des instituts supérieurs de formation – IHEDN-CHEAR d'une part – et le nouvel INHESJ (Institut National des Hautes Études de Sécurité et de Justice, née de la fusion de l'INHES et de l'IERSE) qui sont désormais regroupés, à l'école militaire, conformément à la mission confiée par le Président de la République à Alain Bauer, à travers la création effective du Conseil Supérieur de la Formation et de la Recherche Stratégique (CSFRS).

Il est bon, dans ce contexte de revalorisation de cette pensée stratégique française, qui fit les riches heures de l'école militaire, que le lien avec la communauté de la défense (think-tanks, fondations, universités, industriels, cercles de réflexions) se vive désormais au pluriel.

Parcours d'un ancien BT

Par le colonel (H) Michel MONTIGNÉ

Mon enfance fut très solitaire ou du moins je l'ai ressenti ainsi. Le dessin m'est venu je ne sais comment combler les vides des rares heures d'inactivité autorisées...J'ai puisé dans la collection paternelle des «Tours du monde» l'amour des gravures, des paysages exotiques et des peuplades lointaines à l'occasion de lectures prohibées mais ferventes...Un don a fait que ces dessins tenaient la route. En terminale, un condisciple très âgé pour cause de sana, nous a révélé l'Art Contemporain du moment...Je suis né à la peinture par le cri de Edvard Munch. Pourtant je n'ai pas choisi le métier de peintre simplement parce que j'ignorais que cela en fut un! Je n'ai donc pas été frustré...J'ai choisi de faire Saint Cyr peut-être pour accomplir le destin de mon père entré en guerre en 1914 comme 2° classe et lieutenant très décoré 4 ans terribles plus tard. J'ai préparé le concours à Ginette et intégré la promotion Laperrine en 1956. J'ai choisi le Génie à la sortie. Si je rencontre encore des imbéciles qui disent avec dédain «il en faut», je ne l'ai jamais regretté.

Après quasiment 3 ans d'Algérie dans le sud Oranais, pas du tout certain de vouloir continuer dans l'Armée, j'ai sollicité avec insistance un séjour à Madagascar où mon père avait terminé sa carrière suite à une maladie tropicale. Après 2 ans et demi au sein de l'Armée malgache je suis rentré en France où j'ai été sélectionné pour la préparation aux formations de l'EMSST puis finalement admis à l'École Nationale des Ponts et Chaussées pour les 3 années de scolarité et ce contrairement à mon souhait d'intégrer l'école spéciale d'architecture de Paris, car les années paires l'armée de Terre ne formait pas d'architecte!

Quelques années plus tard avec un séjour dans l'Armée dahoméenne et mon heureuse intégration dans le service du Génie où m'a passionné le travail créatif, varié, toujours nouveau et riche sur le plan intellectuel et technique, je me suis trouvé pour 5 ans Directeur des travaux du Génie de Besançon et chef de Corps. J'ai alors été désigné au poste très recherché de Directeur de l'Infrastructure et du Matériel du Centre d'Essai du Pacifique. En raison de difficultés familiales en rapport avec cette affectation, j'ai pris la décision folle, risquée, courageuse et incomprise de beaucoup de quitter l'Armée à 50 ans pour me lancer dans une carrière de peintre professionnel dans laquelle j'avais déjà eu quelques succès comme amateur.

Passer d'une équipe nombreuse à la solitude de l'atelier, d'une certaine considération sociale à un mépris à peine dissimulé n'a pas été facile ! Désormais le contretemps est devenu une vraie chance, riche de rencontres, de contacts avec des personnes rares de tous milieux, de tous âges, de tous pays. J'ai créé plusieurs sociétés d'artistes dont l'association des peintres officiels de l'Armée, j'ai été invité dans de nombreux congrès d'artistes dans le monde et près de 2.000 de mes œuvres sont dispersées dans des collections publiques ou privées, j'ai publié à ce jour 10 livres – carnets de voyages et autres.

J'ai ainsi eu 2 vies riches et accomplies d'une trentaine d'années chacune ou presque. Merci la vie!

Des sites intéressants (éventuellement) :

- Jane's : site très complet, international bien sûr et qui s'intéresse même aux «careers» des entreprises de Défense.
- secretdefense, le blog de libération : de nombreuses informations mais à trier...
- IRSEM : est maintenant opérationnel et annonce, par exemple, une conférence sur la sécurité en Méditerranée le 23 juin.

Rappel: la lettre d'information du CEMAT aux associations peut être consultée sur le site MINERVE à la rubrique "Article" du domaine "Communication".

Manifestations

Les 50 ans du Laser, les 22 et 23 juin à Paris sous la présidence du père du Laser Pr C. Townes
voir le site: 50ansdulaser

EUROSATORY, le plus grand salon international de défense terrestre, aéroterrestre et de la sécurité, réunit à lui seul tous les acteurs mondiaux du marché de Défense et de Sécurité. Il permet à tous les décideurs politico-militaires et aux industriels d'accéder en un même lieu et en 5 jours, à toute l'information nécessaire et de trouver des solutions à leurs besoins en termes d'équipement des forces militaires et de sécurité.

En 2008 plus de 1.200 exposants, dont 2/3 étrangers provenant de 52 pays, ont accueilli plus de 50.000 visiteurs faisant d'EUROSATORY le premier salon mondial pour l'industrie de l'armement terrestre.

C'est une occasion unique de pouvoir prendre conscience des principales innovations technologiques et recherches concernant les forces terrestres, de rencontrer des industriels et des officiels responsables civils et militaires de tous pays, de réfléchir à la défense future nationale et européenne grâce aux conférences et aux ateliers-débats organisés par les think tanks.

Le Salon EUROSATORY se tiendra:

- Du 14 au 18 juin (lundi à jeudi de 09.00 à 17.00 h, 16.00 h le vendredi)
- Au Parc d'Exposition de VIPARIS NORD Hall 6

L'accès au Salon est gratuit et réservé aux professionnels.

Tous les détails dont les modalités d'inscription et de pré-enregistrement sont sur le site :

<http://www.eurosatory.com/indexFR.php#inscription/>

Des lectures

- La Guerre

de B. TERTRAIS, Chercheur à l'IFRI (Éditions Que sais-je?)
Simple, clair, complet, à ne pas manquer

- Hier la crise, demain la guerre? La crise va-t-elle amener le monde au bord du gouffre?

de Pierre Pascallon, Pascal Horteaux (L'Harmattan collection Défense)
La crise va se prolonger par une longue et difficile période de transition jusqu'aux années 2030, la Chine arriver à une certaine hégémonie, économique au moins. Les auteurs estiment que la crise serait d'autant plus grave que l'univers sera nucléarisé: la guerre, les guerres, resteront au cœur de notre évolution.

- Emeutes, terrorisme, guérilla... Violence et contre-violence en zone urbaine

de L. Francart et C. Piroth (ancien président de notre association) (Édition Économica, collection Stratégie et doctrine)

Le Haut Comité pour l'Évaluation de la Condition Militaire (HCECM) vient de publier son rapport annuel, le 4^{ème}. En première partie, il présente son tableau de bord montrant les évolutions de la condition militaire depuis sa création. En deuxième partie, il se focalise sur les pensions militaires de retraite. Assez volumineux et très documenté, il ne peut ni être publié dans nos colonnes ni être résumé.

En revanche il peut être consulté in extenso, ainsi que les précédents, sur le site de la documentation française :

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports/index.shtml>
en tapant dans la case "rapports" le texte suivant : "haut comité d'évaluation de la condition militaire".